

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUEZE - 26170
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 28 novembre 2022 à 19h00

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance
 Alain BOULET, adjoint au maire – Frédéric JULLIEN, Jean Daniel REYNIER, Michèle SAMSON
 VANMOER, Nicolas WEBER conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Catherine SPITZ

INVITES : néant

Date de convocation : 21/11/2022

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7. **Quorum** : 4. **Présents** : 6. **Votants** : 6.

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11/10/2022.**
- 2-Modification des tarifs eau et assainissement.**
- 3-Délibération pour demande de subventions DETR pour travaux DECI.**
- 4-décision modificative**
- 5-Délibération pour créances douteuses.**
- 6-Délibération pour autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget 2023.**
- 7-Délibération pour passage d'une convention avec le CDG 26 pour mission d'assistance retraite CNRACL.**

La séance est ouverte à 19h06

1-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11/10/2022 :

Pas de rectification, la maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.
 Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

2-Modification des tarifs eau et assainissement :

La commune a facturé pour la période "octobre 2021-octobre 2022" : 4122 m3 d'eau dont 1991 m3 sur la période d'été (4 mois) soit 48,3% et 2131 m3 sur la période d'hiver (8 mois) soit 51,7%.
 22 consommateurs ont excédé une consommation de 30m3 sur la période d'été, ils ont consommé 46% de l'eau facturé contre 54% pour le reste des consommateurs.
 Suite en partie à ce constat, nous avons décidé de modifier le tarif de l'eau, ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 1^{er} juin 2023

- **Tarif hiver (1/10 au 31/05) :**

Partie fixe par mois	2.92€
Prix m3 eau	0.55€
Partie fixe assainissement	6.25€
Prix m3 assainissement	0.45€
Redevance/pollution/m3	0.28€
Redevance/modernisation/m3	0.16€

Tarif été (1.06 au 30/09) :

Partie fixe par mois	2.92€
Prix m3 eau jusqu'à 30 m3	1.65€
Au-delà de 30 m3	4.50€
Partie fixe assainissement	6.25€
Prix m3 assainissement	0.45€
Redevance/pollution/m3	0.28€
Redevance/modernisation/m3	0.16€

Les 2 redevances pour pollution et modernisation sont perçues par la commune et reversées intégralement à l'agence de l'eau.

Pour rappel le prix de l'eau moyen en France en 2021 est de 4.14 €/m3 (eau + assainissement pour une facture de 120 m3) à Sainte Euphémie sur Ouvèze le prix de l'eau sera de 3.25€/m3 à partir du 1/06/2023.

3-Délibération pour demande de subventions DETR pour travaux DECI :

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte et sollicite les aides publiques DETR pour la défense incendie du centre bourg.

Mise au vote avec 6 voix pour
Adopté à l'unanimité

4-décision modificative :

Suite aux divers mandatements sur le budget 2022, pour les intérêts des prêts (article 66111) et les payes de décembre (article : 633 ; 6411 et 6450), les articles sont en négatif, et il faut combler en prenant la somme à l'article 022 « Dépenses imprévues »

Mise au vote avec 6 voix pour
Adopté à l'unanimité

5-Délibération pour créances douteuses.

A compter de l'exercice 2022, le conseil opte pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses en prenant en compte leur ancienneté, cette provision constituée chaque année fera l'objet d'un examen annuel suite à la transmission par le comptable d'un état des restes à recouvrer.

Mise au vote avec 6 voix pour
Adopté à l'unanimité

6-Délibération pour autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget 2023 :

Mise au vote avec 6 voix pour
Adopté à l'unanimité

7-Délibération pour passage d'une convention avec le CDG 26 pour une mission d'assistance retraite CNRACL :

Le conseil autorise le maire à s'engager avec le CDG 26 pour adhérer à la convention assistance retraite CNRACL 2020-2022 et retient l'option « réalisation totale ».

Mise au vote avec 6 voix pour
Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Une demande écrite de raccordement à l'assainissement collectif nous a été adressée par Mr Pascal BREDY pour sa propriété sise parcelle B 414 ainsi que la pose d'un compteur d'eau car sa propriété bénéficie déjà d'un raccordement au réseau d'eau potable de la commune.

Mise au vote avec 5 voix pour et 1 abstention.
Demande acceptée.

- Il est fait part du prochain départ à la retraite en 2023 de Mr Thiéry MAILLET, la maire contactera les maires de SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE et de LA ROCHETTE pour connaître leur position concernant le remplacement de notre agent communal partagé.

- **Reversement du produit de la part communale de la taxe d'aménagement :**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un reversement de la part communale de la TAM doit être reversé à l'EPCI. Les conditions sont prévues par concordance par délibération avec l'EPCI et la commune. La CCBDP propose un taux de reversement à la valeur de 0% pour 2023 et 2023.

Mise au vote avec 6 voix pour
Adopté à l'unanimité

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

La maire,
Mme BREDY Muriel

La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel



Procès-verbal adopté à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 24/01/2023 et consultable en mairie

